

GESTION DU CONTROLE FISCAL

Public concerné :

- Dirigeants d'entreprises
- Directeurs Administratifs et Financiers
- Responsables des ressources humaines
- Responsables fiscaux
- Conseils

Objectifs

- Maîtriser les droits et obligations du contribuable dans le cadre d'un contrôle fiscal

Durée : 02 Jours

Programme :

1. GENERALITES SUR LE CONTROLE FISCAL

- Les fondements du contrôle fiscal

Le contrôle fiscal a un fondement légal / Le contrôle fiscal est une réponse au système déclaratif de l'impôt / Le contrôle fiscal est le fait d'une puissante Organisation

- De l'obligation de gérer le contrôle fiscal

Les contrôles fiscaux sont programmés / Le contribuable doit toujours se défendre / Les contrôles sont divers et poursuivent des objectifs multiples / L'administration fiscale n'est pas une amie

2. CONNAITRE LES REGLES DU JEU

- Savoir ce qu'est un contrôle fiscal

Le contrôle sur pièces / La vérification de comptabilité

La vérification inopinée / Le contrôle ponctuel / La vérification de la situation fiscale d'ensemble / Les confusions procédurales possibles / Les caractéristiques de la procédure de contrôle

- Maîtriser les étapes d'une vérification de comptabilité

Une phase de contrôle proprement dit / Une phase de redressement contradictoire / Une phase de recouvrement

3. COMMENT SURPRENDRE L'ADVERSAIRE?

- Bien accueillir les vérificateurs

Connaître l'adversaire / Préparer les documents de travail

Prévoir un lieu de travail confortable / Faire bonne impression dès le premier jour / Mesurer les conséquences d'un refus d'accueil

- Conduire la procédure de contrôle

Être actif / Le cas échéant, guider le vérificateur dans l'intérêt de l'entreprise / La plupart du temps, laisser faire le vérificateur

4. QUELLES GARANTIES POUR LE CONTRIBUABLE ?

- La nature des garanties / L'objet des garanties / Présentation des garanties /

- Les conséquences des violations des droits du contribuable

5. LA RIPOSTE DU CONTRIBUABLE

- Le plan de bataille / L'utilisation des voies de recours / Utilisation des voies de recours